



ORDONNANCE COLLECTIVE RÉGIONALE		TRAITEMENT DE LA PÉDICULOSE	
Référence à un protocole :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur :	Date de révision prévue :
Référence à un avis de l'INSPQ :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Septembre 2010	Septembre 2013
Professionnels visés à exécuter l'ordonnance :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières des CSSS, UMF, GMF de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ▪ Infirmières en pratique privée dans les pharmacies de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ▪ Pharmaciennes et pharmaciens communautaires de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec 			
Clientèle visée :			
Toute personne, adulte ou enfant, chez laquelle on a décelé la présence de poux de tête vivants ou de lentes viables.			
Médecin signataire de l'ordonnance collective :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ordonnance devra être individualisée au nom du directeur de santé publique. ▪ En cas de problème, contacter le professionnel de garde en maladies infectieuses au numéro de téléphone suivant : 819 693-3943 (durant les heures ouvrables). 			
Objectifs :			
Permettre aux personnes atteintes de pouvoir se procurer les traitements pédiculicides qui sont au formulaire de la RAMQ.			
Intention thérapeutique :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement de la pédiculose <p>Note : L'ordonnance collective ne peut, en aucun cas, être utilisée à titre préventif d'une infestation. Il en est de même des produits pédiculicides.</p>			
Conditions d'initiation :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présences sur la tête d'un individu d'un pou vivant ou de lentes viables, habituellement retrouvées à moins de 1 cm du cuir chevelu ou fixées solidement au cheveu. ▪ Présence de poux vivants de 24 à 48 heures après un 1er traitement. Une autre option de traitement sera proposée après s'être assurée que : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le premier produit a été utilisé adéquatement. 2. Les mesures concernant l'environnement et les proches ont été suivies afin d'éviter la réinfestation. 			
Contre-indication			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie aux produits utilisés 			
Limite / Référence :			
Après échec aux trois lignes de traitement, le pharmacien devrait contacter l'infirmière en maladies infectieuses afin que la situation qui prévaut dans le milieu soit évaluée. Le pharmacien pourra remettre une autre option de traitement après en avoir convenu avec cette infirmière.			
Interventions du pharmacien communautaire			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir le produit pédiculicide selon la séquence des options de traitement apparaissant ci-dessous en tenant compte des caractéristiques du patient; ▪ S'assurer que les recommandations du fabricant par rapport à l'utilisation du produit et au traitement sont bien comprises par le patient; ▪ Informers des mesures non pharmacologiques appropriées (utilisation du peigne fin chaque jour pour enlever les lentes, traitement des effets personnels : peignes, brosses, chapeaux, literie); ▪ Inciter à dépister les cas possibles de pédiculose dans l'entourage (membres de la famille, famille élargie, contacts étroits); ▪ Expliquer comment faire l'examen du cuir chevelu au besoin. ▪ Référer pour évaluation en cas de doute quant à l'infestation. ▪ Préciser que seules les personnes qui ont des poux ou des lentes viables doivent être traitées et ceci, le plus simultanément possible. ▪ Si la personne atteinte de pédiculose est un enfant : <ul style="list-style-type: none"> - Recommander le retrait du milieu de garde ou de l'école jusqu'à la 1^{re} application du traitement; - Aviser le parent d'informer le milieu scolaire (de préférence l'infirmière scolaire) ou le responsable du milieu de garde de la présence de poux afin que les mesures appropriées soient appliquées le cas échéant; ▪ Aviser des effets indésirables des produits : irritation de la peau, prurit du cuir chevelu, sensation de brûlure, éruption cutanée, rougeur, picotement. ▪ En cas d'atteinte des sourcils et des cils, recommander l'application de gelée de pétrole (ex. : Vaseline[™]) au moins 2 fois par jour pendant une semaine. Par la suite, les lentes mortes peuvent être enlevées avec les ongles ou une pince à épiler les sourcils. 			

OPTIONS DE TRAITEMENT considérant la mise à jour de l'Institut national de santé publique de 2008**Traitement de 1^{re} intention : Permethrine 1 % (Après shampoing Kwellada-P^{mc} ou autres marques)***

- *Premier choix* de traitement chez les personnes âgées de 2 ans et plus, la femme enceinte ainsi que chez celle qui allaite.

Modalité et posologie :

Remettre une quantité suffisante pour les 2 applications et expliquer le mode d'emploi recommandé par le fabricant.

- Sur les **cheveux lavés et séchés à la serviette**, appliquer suffisamment de produit pour saturer les cheveux (environ 25 à 50 ml, jusqu'à 100 ml pour les cheveux longs), porter une attention particulière autour des oreilles et du cou. Laisser agir 10 minutes;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Contre-indications : Hypersensibilité connue à la perméthrine, aux fleurs de chrysanthème ou aux pyréthrinés naturels.

Précaution : Allergie à l'herbe à poux.

* À noter que le Nix 1 % n'est plus couvert par la RAMQ.

Traitement de 2^e intention : Pyréthrine et pipéronyl-butoxide (shampoing R&C^{mc} ou autres marques)

- Recommandé pour la clientèle chez qui il y a eu échec au traitement avec la perméthrine 1 %.
- Ces produits peuvent être utilisés pour les enfants de moins de 2 ans.
- *Deuxième choix* de traitement chez la femme enceinte.

Modalité et posologie :

Remettre une quantité suffisante pour les 2 applications et expliquer le mode d'emploi recommandé par le fabricant.

- Sur les **cheveux secs**, appliquer suffisamment de produit pour saturer les cheveux (environ 25 à 50 ml, jusqu'à 100 ml pour les cheveux longs), porter une attention particulière autour des oreilles et du cou. Laisser agir 10 minutes;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Contre-indications : Hypersensibilité connue au produit, à la perméthrine, aux fleurs de chrysanthème ou aux pyréthrinés naturels.

Précaution : Allergie à l'herbe à poux.

Traitement de 3^e intention : Myristate d'isopropyle (Solution topique Resultz^{mc} ou autres marques)

- Traitement recommandé seulement chez les sujets âgés de 4 ans ou plus lors d'échecs aux traitements de 1^{re} et 2^e intention ou lorsque ceux-ci n'ont pu être retenus à cause de contre-indication;
- Aucune étude lors de grossesse ou d'allaitement.

Modalité et posologie :

Remettre une quantité suffisante pour les 2 applications et expliquer le mode d'emploi recommandé par le fabricant.

- Appliquer le produit sur les **cheveux secs** et masser jusqu'à ce que le cuir chevelu, surtout les côtés et la nuque, soit complètement humide (environ 30 à 60 ml jusqu'à 120 ml pour les cheveux longs). Laisser agir 10 minutes;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Contre-indications : Non recommandé chez les enfants âgés de moins de 4 ans.

Précaution : Grossesse ou allaitement. En raison d'absence de données lors de grossesse ou d'allaitement, ce produit ne devrait être utilisé que lors d'échecs ou de contre-indication aux traitements de 1^{re} et de 2^e intention.

Documents complémentaires

- Annexe : Modes d'emploi des principaux pédiculicides
- Lettre aux pharmaciennes et pharmaciens
- Lettre au service Info-Santé
- Lettre aux infirmières et infirmiers oeuvrant auprès de la clientèle scolaire
- Lettre aux responsables des centres de la petite enfance
- La *Mise à jour de l'Institut national de santé publique concernant la thérapie pédiculicide au 1-3-2008* peut être consultée sur le site internet de l'INSPQ à l'adresse suivante : www.inspq.qc.ca (cette publication porte le numéro 784).

Document produit par :

- Odette Meunier, infirmière-conseil en maladies infectieuses, Direction de santé publique
- Caroline Charest, pharmacienne, Direction des services de santé et des affaires médicales

Médecin signataire : Gilles W. Grenier, MD, Directeur de santé publique

No permis : 78341

Site internet : <http://www.agencesss04.qc.ca>

No télécopieur confidentiel : 1-866-377-6236

MODES D'EMPLOI DES PRINCIPAUX PÉDICULICIDES

☒ **Permethrine 1 % (Après shampoing Kwellada-P^{mc})**

Traitement de première intention

Pouvoir insecticide et ovicide. Fort pouvoir résiduel. Efficacité était près de 95 % lors de sa commercialisation en 1996 mais aurait diminué avec le temps.

Mode d'emploi :

- **Les cheveux doivent être préalablement lavés** (laver avec un shampoing ne contenant pas de revitalisant), **rincés** à l'eau chaude et **asséchés complètement à la serviette** (et non au séchoir);
- Bien agiter la bouteille;
- Appliquer une quantité suffisante du produit pour saturer les cheveux (environ 25 à 50 ml, jusqu'à 100 ml pour les cheveux longs). Imprégner les cheveux et le cuir chevelu, porter une attention particulière autour des oreilles et du cou;
- Laisser agir sur les cheveux pendant 10 minutes;
- Rincer abondamment les cheveux à l'eau claire puis les sécher avec une serviette;
- Enlever les poux morts et les lentes en utilisant le peigne à lentes inclus dans l'emballage en prenant soin de :
 - Démêler les cheveux mouillés à l'aide d'un peigne ordinaire;
 - Isoler une mèche de cheveux pas plus large que le peigne à lentes;
 - En pointant les dents du peigne à lentes vers le cuir chevelu, peigner la mèche en partant du cuir chevelu jusqu'à la pointe des cheveux;
 - Essuyer le peigne et répéter la procédure jusqu'à ce que tous les cheveux aient été peignés;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Précautions : Les poux peuvent survivre jusqu'à 24 heures après le traitement. Il ne faut pas utiliser de vinaigre, de revitalisant ou de shampoing avec revitalisant avant l'application du traitement ni au cours des 24 à 48 heures après le traitement.

☒ **Pyéthrine et pipéronyl-butoxide (shampoing R&C^{mc})**

Traitement de deuxième intention

Pouvoir insecticide connu, pouvoir ovicide moins grand que le perméthrine. Produit sans aucun pouvoir résiduel. Efficacité de 45 % après la première application et de 94 % après la deuxième application.

Mode d'emploi :

- Bien agiter la bouteille;
- Appliquer sur des **cheveux secs** (les cheveux n'ont pas été lavés avant l'application du produit mais s'ils doivent l'être parce qu'ils contiennent du gel, des mousses ou fixatifs, un shampoing sans revitalisant doit être utilisé et les cheveux doivent être séchés au séchoir et non seulement à la serviette avant l'application du produit);
- Appliquer une quantité suffisante pour imprégner les cheveux et le cuir chevelu (environ 25 à 50 ml, jusqu'à 100 ml pour les cheveux longs), porter une attention particulière autour des oreilles et du cou;
- Laisser agir sur les cheveux pendant 10 minutes;
- Ajouter de petites quantités d'eau en faisant pénétrer le shampoing dans la chevelure jusqu'à formation de mousse;
- Rincer abondamment à l'eau claire.
- Enlever les poux morts et les lentes en utilisant le peigne à lentes inclus dans l'emballage en prenant soin de :
 - Démêler les cheveux mouillés à l'aide d'un peigne ordinaire;
 - Isoler une mèche de cheveux pas plus large que le peigne à lentes;
 - En pointant les dents du peigne à lentes vers le cuir chevelu, peigner la mèche en partant du cuir chevelu jusqu'à la pointe des cheveux;
 - Essuyer le peigne et répéter la procédure jusqu'à ce que tous les cheveux aient été peignés;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Attention : Les véritables réactions allergiques sont rares, mais possibles en cas d'allergie à l'herbe à poux ou aux chrysanthèmes. Toute quantité résiduelle du produit doit être conservée à l'abri de la lumière ou d'une source de chaleur en vue de la deuxième application; le produit étant instable à la chaleur et à la lumière.

☒ **Myristate d'isopropyle (Solution topique Resultz^{mc})**

Traitement de troisième intention

Pouvoir insecticide mais pouvoir ovicide (sur les lentes) non établi. Mécanisme d'action que ne favorise pas la résistance mais la documentation concernant le myristate d'isopropyle est encore limitée; son emploi est suggéré après échec ou contre-indication aux 2 autres options de traitement.

Efficacité pédiculicide très variable (46 à 96 %); le plus haut taux de réussite a été rapporté dans une étude où le peigne fin a été employé pendant une durée de 10 minutes après les applications.

Mode d'emploi :

- Bien agiter la bouteille et protéger les yeux avec une serviette;
- Appliquer le produit sur des **cheveux secs** et masser dans les cheveux jusqu'à ce que le cuir chevelu, surtout les côtés et la nuque, soit complètement humide (environ 30 à 60 ml, jusqu'à 120 ml pour les cheveux longs);
- Laisser agir sur les cheveux pendant 10 minutes;
- Bien rincer les cheveux à l'eau tiède. Les cheveux peuvent être lavés par la suite, tout en évitant les produits qui contiennent des revitalisants;
- Enlever les poux morts et les lentes avec un peigne fin après chaque application;
- Répéter l'application 7 jours plus tard (même en l'absence de poux vivants ou de lentes).

Précautions : Protéger les vêtements et les meubles avec une serviette parce que ce produit peut tacher les tissus. Il peut aussi rendre glissantes les surfaces dures, tels les planchers et le bain. Éviter tout contact du produit avec les yeux.

**Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective régionale (OC-001-MCQ)
Traitement de la pédiculose**

dossier : _____

Date _____ (a/m/j)

J'ai procédé à l'évaluation de :

Nom, prénom _____ Âge _____

Date de naissance _____ (a/m/j)

1. Identification des poux de tête (infestation active)

Poux vivants observés et/ou

Lentes viables* observées

* Lentes viables : lente située à < 1 cm du cuir chevelu (racine du cheveu)

2. Autres membres de la famille examinés

Oui → Nombre de personnes détectées à traiter : _____

Non

3. Il n'y a aucune contre-indication à la prise de perméthrine

4. Personne avisée de présenter ce formulaire au pharmacien

Nom de l'infirmière : _____ No de l'OIIQ : _____

Signature de l'infirmière : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Médecin signataire : Dr Gilles W. Grenier, MD, directeur de santé publique N° permis : 78341

Téléphone : 819-693-3938 N° télécopieur confidentiel : 1-866-377-6236

Site internet : <http://www.agencesss04.qc.ca>

<input type="checkbox"/> CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable 5, rue des Hospitalières Victoriaville (QC) G6P 6N2 Tél. : 819 357-2030	<input type="checkbox"/> CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska 657, rue St-Jean Baptiste Nicolet (QC) J3T 1S4 Tél. : 819 293-2071	<input type="checkbox"/> CSSS de l'Énergie 1705, avenue Georges Shawinigan (QC) G9N 2N1 Tél. : 819 536-7500	<input type="checkbox"/> CSSS Drummond 570, rue Heriot Drummondville (QC) J2B 1C1 Tél. : 819 478-6464
<input type="checkbox"/> CSSS du Haut-St-Maurice 885, boulevard Ducharme La Tuque (QC) G9X 3C1 Tél. : 819 523-4581	<input type="checkbox"/> CSSS de Maskinongé 41, boulevard Comtois Louiseville (QC) J5V 2H8 Tél. : 819 228-2731	<input type="checkbox"/> CSSS de Trois-Rivières 155, rue Toupin Trois-Rivières (QC) G8T 3Z8 Tél. : 819 370-2200	<input type="checkbox"/> CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan 750, rue Du Couvent St-Tite (QC) G0X 3H0 Tél. : 418 365-7555

Traitement de la pédiculose

Date _____ (a/m/j)

J'ai procédé à l'évaluation de :

Nom, prénom _____ Âge _____

Date de naissance _____ (a/m/j)

1. Identification des poux de tête (infestation active)

Poux vivants observés et/ou

Lentes viables* observées

* Lentes viables : lente située à < 1 cm du cuir chevelu (racine du cheveu)

Observation faite par : _____

2. Autres membres de la famille examinés

Oui → Nombre de personnes détectées à traiter : _____

Non

3. Information transmise aux personnes en contact avec le cas de pédiculose

Oui

Non → Transmettre l'information aux personnes en contact

4. Utilisation antérieure d'un pédiculicide topique

Oui → Date de la dernière utilisation : _____ (a,m,j)

Produit utilisé : _____

Non

5. Précautions ou contre-indications à l'utilisation d'un pédiculicide topique

Allergie à l'herbe à poux ou aux fleurs de chrysanthème (pyréthrine)

Hypersensibilité au produit

6. Informations spécifiques (essentielle pour le choix du produit)

Enfant

Grossesse

Allaitement

Signature de la pharmacienne ou du pharmacien : _____

N° de permis : _____

Médecin signataire : Dr Gilles W. Grenier, MD, directeur de santé publique N° permis : 78341

Téléphone : 819-693-3938 N° télécopieur confidentiel : 1-866-377-6236

Site internet : <http://www.agencesss04.qc.ca>